

Crise sanitaire : une aide exceptionnelle de la Région Nouvelle-Aquitaine pour aider les familles en difficulté financière

Le conseil régional a voté le 5 octobre dernier une enveloppe d'1,5 M€ pour venir en aide aux familles qui subissent les conséquences économiques de l'épidémie de Covid-19.

Si vous avez un ou plusieurs enfants inscrit(s) dans un lycée public ou privé de Nouvelle Aquitaine et que vous rencontrez des difficultés en raison d'une perte significative de revenus liée à la crise sanitaire, vous pouvez prétendre à une aide ponctuelle.

Conçu pour vous aider à régler les factures du 1er trimestre de l'année scolaire 2020-2021, notamment dans les domaines de la restauration, de l'hébergement et du transport scolaire, ce dispositif peut participer à la prise en charge de toute dépense visant à favoriser la scolarité.

Il vous suffit de compléter le formulaire de demande et de le retourner au service de gestion (Mme DOMEQ) avant le 11/12/2020. joindre les pièces justifiant la perte de revenu et/ou les difficultés rencontrées (bulletin salaire avant et après confinement, avis d'imposition,...), vos coordonnées bancaires (RIB).

Le lycée instruira votre demande pour le compte de la Région Nouvelle-Aquitaine. A l'issue de la commission d'aide sociale, vous serez informé(e) du montant qui vous a été attribué et des modalités de son versement.